

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le mardi vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi vingt octobre 2009, s'est réuni au foyer socioculturel, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude BAUDRAIS, Maire.

PRESENTS : Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur Jean-Claude LEBAS, Monsieur Bernard LE ROUX, Monsieur Joseph LIZEUL (adjoints)
Madame Annie BRIERE, Madame Jeanne GIRARD, Monsieur Pierrick JAUNY, Monsieur Christian LELAY, Madame Catherine RICHEUX, Monsieur Stéphane SEIGNEUR, Monsieur Karl VALLIERE.

ABSENTS : Monsieur Rénaud BERNARD, Monsieur Fabien BERTON (Pouvoir à Monsieur BAUDRAIS Jean-Claude), Monsieur Rodolphe DINCKEL, Monsieur Alban DROUET, Madame Martine GALOUP (Pouvoir à Monsieur Jean-Claude LEBAS), Madame Séverine CRUSSON (Pouvoir à Monsieur Bernard LE ROUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane SEIGNEUR

Ordre du jour

1 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1-1 INFORMATION ET DEBAT SUR LE PROJET DE PLU AVANT ARRET

1-2 ZAC DU CLOSO – REVISION DU PERIMETRE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

2 – INFORMATIONS MUNICIPALES

1 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1-1 INFORMATION ET DEBAT SUR LE PROJET DE PLU AVANT ARRET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de PLU sera présenté aux personnes publiques associées le 20 novembre prochain afin qu'elles expriment leurs avis avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal.

Le document qui leur sera soumis est présenté ce soir au Conseil Municipal afin que les conseillers puissent débattre et donner leurs avis.

Monsieur LEBAS présente les pièces du dossier de PLU et laisse la parole à Madame DOMINIQUE du cabinet Géo Bretagne Sud en charge de l'élaboration du PLU.

Madame DOMINIQUE reprend les objectifs du PADD, les enjeux de l'élaboration du PLU et les choix retenus pour mettre en œuvre son projet de développement dont on trouve la traduction dans les orientations d'aménagement et les règlements graphiques et écrits du PLU.

Madame BRIERE s'interroge sur la pertinence d'un zonage Acb pour les activités aquacoles situées en bord de Vilaine. Monsieur le Maire et Monsieur Lebas expliquent que le classement est lié à la qualité des eaux de Vilaine qui amène des doutes quant à la pérennisation à plus ou moins long terme de cette activité sur ce secteur. Ils précisent cependant que ce classement n'empêche en rien la continuité de l'exercice de cette activité sur ce secteur.

Le conseil municipal prend acte du dossier de PLU qui sera présenté aux personnes publiques associées.

1-2 ZAC DU CLOSO – REVISION DU PERIMETRE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Sur proposition de Monsieur Jean-Claude LEBAS, Monsieur le Maire rappelle que la commune enregistre des demandes d'implantation sur le parc d'activités du CLOSO, et envisage en conséquence l'extension de ce dernier.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 4-1 du 23 février 2009 approuvant le lancement d'une consultation en vue de désigner un mandataire chargé de conduire des études préalables sur un périmètre d'environ 5 Ha au Sud et à l'Est de la zone d'activités existante, ainsi que la délibération 3-4 du 8 juin 2009 attribuant le marché d'études au cabinet EADM.

Monsieur le Maire précise qu'il est opportun d'élargir le périmètre d'étude au sud de la zone existante jusqu'à la route de Couarne et en incluant celle-ci, et à l'ouest en incluant le magasin Océan et le boulevard du même nom. Il informe l'assemblée que ce périmètre pourra être revu au regard des conclusions des études.

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise du développement économique dans un cadre bien organisé doit permettre la réalisation d'un projet de qualité respectueux de l'environnement avec la valorisation des lisières et du site d'activités, le traitement qualitatif des abords des axes de circulation, puis le traitement des eaux de ruissellement.

Les objectifs principaux de cet aménagement sont :

- Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualiparc tant sur le plan du paysage que des constructions,
- Proposer une offre de terrains à bâtir qui permette de conforter le pôle d'activités économiques et d'offrir aux entreprises un cadre de travail de qualité à l'échelle de la commune,
- Maîtriser à une échelle adaptée les contraintes de viabilisation et notamment d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Pour ces raisons, l'aménagement de ce secteur constitue un enjeu majeur pour la commune. Des études doivent donc être engagées en vue d'étudier la faisabilité de cette opération d'aménagement et de préciser la réflexion des élus sur le programme et le phasage d'une telle opération. Des consultations auprès de bureaux d'étude pour des missions topographiques, environnementales, urbanistiques et de VRD ont donc été lancées. Les bureaux d'étude retenus par la Commission d'appel d'offre seront présentés au prochain Conseil Municipal pour validation.

Monsieur le Maire tient à préciser que cette démarche doit inclure l'organisation de la concertation avec le public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Engage les études d'aménagement relatives à l'extension du Parc d'Activités du CLOSO sur le périmètre figuré sur le plan ci-joint,

Donne pouvoir au Maire pour prendre les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et faire procéder aux mesures de publicité requises en la circonstance,

Lance la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole et ceux du commerce et de l'artisanat conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Dit que les modalités de la concertation seront les suivantes :

- Une réunion publique d'information,
- La présentation du projet sur panneaux explicatifs,
- La mise à disposition d'un cahier de doléances pendant la durée des études afin d'enregistrer les remarques,
- La tenue de permanences des élus en charge du dossier.
- La mise à disposition en mairie des documents au fur et à mesure de leurs réalisations.
- Une information suivie dans les comptes rendus du Conseil Municipal,

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

2 – INFORMATIONS MUNICIPALES

2-1 TELETHON 2009

Suite à quelques rumeurs, Monsieur le Maire tient à rappeler le soutien de la municipalité à l'association SPORTS ET LOISIRS POUR TOUS pour l'organisation du téléthon 2009. Il rappelle que le conseil municipal a voté une subvention de 1000 €, la mise à disposition gracieuse du complexe polyvalent LUCIEN PETIT BRETON ainsi que le prêt de stands.

2-2 LES AUTOMNALES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du succès des Automnales 2009 qui se sont déroulées les 24 et 25 octobre derniers. Il rappelle que cette manifestation vise désormais à valoriser la mytiliculture, la conchyliculture et les produits de la mer.

Il profite de ce conseil municipal pour remercier tous les artisans et commerçants de Pénestin qui se sont associés à la réussite de cette opération par la préparation de sauces, légumes de saison et par le prêt de matériel. Il tient aussi à remercier David MARTIN qui s'est déplacé pour l'occasion et l'hôtel BARRIERE de LA BAULE qui l'a hébergé.

2-3 ACCUEIL DES IRLANDAIS DU CONNEMARA

La municipalité de Pénestin a accueilli du jeudi 22 au mardi 27 octobre dernier trois irlandais originaires de la région du Connemara. Ceux-ci, conchyliculteurs, sont venus à Pénestin pour explorer des pistes de partenariats avec les exploitants de la commune.

Suite à ce séjour, la municipalité souhaite aussi envisager une réflexion sur un jumelage avec cette région d'Irlande.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00